

Projet associatif

2024 - 2029

Projet associatif

2024 - 2029

1. Préambule.....	p. 3
2. L'EPE 34 : une petite histoire... devenue grande	p. 3
3. Aspects contextuels	p. 4
4. Les valeurs de l'EPE 34.....	p. 6
5. Inscription dans les politiques publiques	p. 7
6. Innovation - Jeunesse	p.9
7. Les 4 axes stratégiques du Projet	p.11
8. Conclusions : une vision du présent.....	p.11
9. Annexes	p.12
➤ Plan d'action 2024 – 2029	
➤ Charte nationale Parentalité	
➤ Carte départementale de nos interventions	
➤ Lexique des acronymes utilisés	

1. Préambule

La réalisation d'un projet associatif a pour ambition de donner une vision et du sens à notre action, de mettre en œuvre nos orientations, de situer et d'affirmer l'EPE 34 dans un contexte et une commande de politique publique, de mieux répondre aux besoins de la population et de mobiliser les équipes autour d'un projet fédérateur. Afin de comprendre les motivations qui conduisent à l'actualisation du projet, il est nécessaire d'étudier le contexte dans lequel ce projet s'inscrit. En effet comment appréhender les moyens mis en œuvre, les objectifs poursuivis et leur application si nous ne procédons pas au préalable à l'analyse de l'évolution dans le temps d'un sujet tel que la famille. Ce projet 2024 – 2029 est élaboré à partir d'un diagnostic du fonctionnement de l'association qui nous permet d'établir les axes stratégiques de notre plan d'action.

2. L'EPE 34 : une petite histoire... devenue grande

Les grandes étapes

L'EPE 34 a été créée en 1991 à l'initiative de 4 psychologues dont le projet était de proposer un lieu de parole et de soutien ouvert à toutes les familles quels que soient le statut, l'origine sociale, l'âge des enfants. C'est ainsi que naquit un premier groupe de parole animé bénévolement par une psychologue. Progressivement l'EPE 34 s'est développée en diversifiant et professionnalisant ses actions. Actuellement existent 26 postes dont 6 postes à temps plein.

Elle est depuis 1993 membre de la Fédération des EPE, la FNEPE (Fédération Nationale des Ecole des Parents et des Educateurs), dont les origines méritent d'être retracées.

La naissance de l'École des Parents

Un mouvement d'éducation populaire

C'est en 1929 que l'idée d'instruire les parents et de les aider dans leurs tâches éducatives s'exprime à l'aube du XXème siècle. Créée en pleine crise économique, sociale et culturelle l'École des Parents se donne alors comme objectif d'apprendre aux parents à s'éduquer et à s'instruire *mutuellement*. Ces actions se multiplient après la Première Guerre mondiale du fait des bouleversements qu'elle a entraînés au sein de la famille : émancipation des femmes par le travail, remise en question de l'autorité paternelle, limitation volontaire des naissances ou encore importance de la question éducative.

Deux leviers favorisent alors le développement des Écoles des Parents :

- Le développement dans les années 20 de la psychologie de l'enfant et de la psychanalyse qui entretiennent l'idée que les attitudes des parents et leurs erreurs éducatives peuvent provoquer des troubles chez l'enfant.
- La réforme scolaire des années 30 qui crée une commission d'orientation à la fin du cycle élémentaire ; elle introduit également l'éducation sexuelle au lycée et l'obligation de la scolarité jusqu'à 14 ans.

Ce mouvement se veut *une coopérative d'idées* entre les éducateurs et les parents visant à combler le fossé d'incompréhension entre l'école et la famille et entre la famille et l'enfant. L'accent est toujours mis sur l'éducation.

Des étapes vers une professionnalisation

- L'association devient « École des Parents et des Éducateurs » (EPE en 1949) et une revue naît dans un contexte difficile de reconstruction et de mutation.
- En 1968, l'éducation devient le fruit d'une collaboration des parents et des enfants.
- Les équipes se professionnalisent et les années 1980, à travers la fédération et la « Revue des Parents », affirment trois axes prioritaires : l'action sur le terrain, la formation et la recherche.
- En juillet 1983 paraît la loi sur l'exercice de l'autorité parentale. Le mariage et la famille ont changé de nature, le divorce est désormais inscrit dans le mariage. De nouveaux modèles sont proposés que symbolise au mieux le principe du recours à la médiation familiale.
- En 2000 et au-delà, la filiation a connu des changements majeurs. Faire une famille peut s'effectuer désormais sur de multiples bases : liens du sang, volonté, choix. L'EPE avance avec ces nouvelles données.

Aujourd'hui

Nous constatons que les similitudes entre les actions des différentes EPE et le travail social sont fortes.

L'histoire des EPE pourrait se résumer ainsi : passage de l'éducation des parents à l'accompagnement des familles dans toutes leurs diversités et de multiples façons au XXIème.

En un siècle, de 1921 à 2023, les évolutions de la société ont bouleversé les modèles familiaux et un nouveau concept est né qui tente de les prendre en compte : *la parentalité*, terme utilisé à la fin des années 1950. Terme utilisé par des psychologues, des psychanalystes et des pédopsychiatres pour décrire un processus psychique de maturation et d'appropriation de la fonction de parent. Il a été repris par ceux qui travaillaient avec les familles à la croisée des champs social, éducatif, juridique et psychologique comme un terme transdisciplinaire.

« Parentalité » est adopté par l'INSEE en 1981 pour nommer toute situation familiale de façon neutre, sans jugement de valeur.

3. Aspects contextuels

Les aspects contextuels sont multiples, il est intéressant de les détailler et de voir ce que sont le soutien et l'accompagnement parental.

Deux acquis fondamentaux en 1972 avec la mise en œuvre de la loi Neuwirth et en 1975 avec la loi Veil nous rappellent une profonde révolution concernant la contraception et le droit des femmes à l'interruption volontaire de grossesse. Depuis cette période bien d'autres évolutions verront le jour dans la façon de faire famille.

L'économie ne sera pas en reste avec la multiplication des échanges internationaux et leurs conséquences sur la notion d'un travail de plus en plus tendu et instable lequel génère des modifications profondes dans certains bassins d'emplois.

La recherche scientifique crée des bouleversements avec l'apparition de l'informatique et sa numérisation dans tous les domaines d'activités tels la santé, l'administration, l'industrie, les services etc. Une autre révolution industrielle !

La prolifération des réseaux sociaux qui alimentent des canaux de communications extraordinaires mais aussi des abus qui auront des conséquences parfois dramatiques notamment sur les populations jeunes.

L'impact des évolutions du climat à l'échelle planétaire met en relief les difficultés des populations à s'adapter à des changements profonds. L'activité humaine est remise en question et nos comportements quotidiens sont modifiés.

L'instabilité de certains Etats crée des tensions sur le plan international avec pour conséquences des déplacements de populations de plus en plus nombreux. Ces mouvements migratoires bouleversent l'organisation familiale.

Les évolutions sociétales ont bousculé le modèle unique de la famille, et ces différentes formes aujourd'hui peuvent devenir un facteur de fragilité, de précarité et d'instabilité pour l'éducation des enfants. Elles peuvent aussi être riches de stabilité et de leurs exigences parentales.

L'EPE dans sa mission d'accompagnement parental veille par une approche systémique à prendre en considération toute famille, quel que soit son modèle.

Tous ces enjeux apparaissent comme des défis mais aussi comme une formidable opportunité d'ouverture, de réflexion et d'innovation.

Dans ce contexte qu'est-ce que le soutien et l'accompagnement parental ?

Les projets autour de la parentalité ont connu une impulsion politique particulière en 1999 avec la création des Réseaux d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) sur tous les territoires. Le gouvernement répondait ainsi au discours de dénonciation sur la « démission » des parents dont la progéniture posait problème par ses actes publics (G. Neyrand, « Revue de l'école des parents et des éducateurs » 06/2022 hors-série pages 16-19).

En 2021, suite au manque de visibilité et de structuration antérieure de la politique publique en la matière, une stratégie nationale est décidée :

- Un accompagnement des parents renforcé pendant les 1000 premiers jours de l'enfant,
- Une charte nationale en huit grands principes que les services de soutien à la parentalité doivent respecter (arrêté du 29 juillet 2022).

Les services de soutien à la parentalité sont alors définis comme « *toute activité consistant (...) à accompagner les parents dans leur rôle de premier éducateur de leur enfant, notamment par des actions d'écoute, de soutien, de conseils et d'information ou à favoriser l'entraide et l'échange entre parents* » (Article L. 214-1-2 du Code de l'action sociale et des familles).

En 2023, dans sa convention d'objectifs et de gestion (COG) pour 5 ans, la CNAF dans ses 10 ambitions majeures propose d'innover et diversifier les actions de soutien à la parentalité, notamment dans les « *situations de séparation* » et « *pour les parents d'adolescents* » à partir d'une rénovation du référentiel REAPP. Enfin, un « *Lab parentalité* » permettra de consulter et associer les parents sur les projets les concernant « *au-delà des politiques labellisées parentalité* ».

Il est évident que l'EPE 34 souscrit résolument à tout ce processus des politiques publiques, tant au niveau des exigences demandées qu'au niveau des projets énoncés ce qui la conforte dans ses actions quotidiennes mises en œuvre depuis des années : améliorer le quotidien des familles, les considérer comme actrices des services qui les concernent et mieux prévenir les difficultés auxquelles elles pourraient être confrontées.

4. Les valeurs de l'EPE 34

1. Un réseau fédéré par des valeurs communes

Le réseau des EPE est représenté auprès des instances nationales par la FNEPE, reconnue d'utilité publique, agréée « jeunesse et éducation populaire » et « association complémentaire de l'enseignement public ». L'EPE 34 contribue à la construction des politiques publiques en participant aux instances et travaux nationaux. L'expertise des professionnels sur la parentalité, l'éducation et la jeunesse font des EPE des actrices majeures dans ces domaines. Comme membre du réseau associatif des EPE, coordonné par la FNEPE, l'EPE 34 partage avec toutes les EPE les valeurs suivantes :

Respect : Un accueil égalitaire, une écoute bienveillante et une absence de jugement ;

Ouverture : Un environnement d'échanges qui permet à chacun et chacune d'être soi, de rencontrer l'autre dans sa singularité et de partir à la découverte d'autres représentations que les siennes ;

Neutralité : Confidentialité et liberté de parole, dans un lieu neutre ;

Adaptabilité : Considération de la personne dans sa globalité, son histoire, son environnement social, économique et familial.

2. Le soutien à la parentalité concerne tous les parents

« Tout parent, à un moment ou à un autre de sa vie est confronté à des difficultés éducatives quelles que soient ses origines sociales ou culturelles » (Tribune du Monde du 11 juillet 2023, publication collective co-signée entre autres par Michel Wawrzyniak et Philippe Duverger, respectivement ancien et nouveau président de la FNEPE).

Notre action gratuite s'adresse donc à chacun et à chacune quels que soient ses choix et appartenances.

3 L'éducation populaire : pour le « développement du pouvoir d'agir »

En matière de parentalité il n'y a pas de « sachants » experts et « d'ignorants » : seule la coopération entre familles et professionnels permet aux parents en difficulté de bâtir leurs propres solutions. Les relations construites entre membres de la famille définissent son sens dans une dynamique en permanente mutation.

4. Des valeurs présentes dans le fonctionnement de l'association

L'EPE 34 veille à développer et enrichir les relations entre professionnels, salariés et bénévoles (administrateurs ou autres acteurs) par le maintien et le développement de certaines instances :

- **OSONS** (Observatoire de Suivi pour une Organisation Nouvelle et Singulière) permet de réfléchir à une thématique choisie par tous et qui concerne l'organisation dans un souci permanent d'innovation ;
- **Le séminaire annuel** propose une journée d'étude sur une thématique précédemment choisie ;

- Le plus souvent possible nous tenons des **réunions ad hoc** dont la fonction est de faire des propositions concernant une problématique particulière ou dans le cadre d'une perspective de développement.
- Le **conseil scientifique** permet de développer la réflexion avec des partenaires scientifiques en vue d'approfondir une question de fond, de donner du sens à des observations faites par les professionnels, de transmettre nos expériences et de nourrir la coopération notamment au sein du réseau national animé par la FNEPE.

Chaque acteur de l'association, qu'il soit salarié, professionnel ou bénévole, est entendu, respecté et considéré afin de préserver la coopération de tous et l'engagement de chacun et de chacune, ce qui constitue notre force.

Maintenir et développer une gouvernance assurant chaque salarié de sa légitimité, encourageant les échanges avec les autres salariés et bénévoles et garantissant leurs droits.

En conclusion, l'engagement des acteurs de l'association doit permettre la promotion de ces valeurs dans tous les secteurs où elle est présente.

5. Inscription dans les politiques publiques

Confrontées à des demandes de plus en plus complexes en matière sociale, les institutions politiques ont mis en œuvre des services afin de répondre aux problématiques des dysfonctionnements familiaux, addictions, violences, radicalisation et autres formes d'inquiétude.

Les institutions, ne pouvant absorber et traiter l'ensemble de ces phénomènes, ont été amenées à identifier les professionnels et les associations locales susceptibles d'être mobilisés pour assurer une coopération quotidienne dans ce domaine.

La reconnaissance de la compétence des pratiques des professionnels de l'EPE 34 a contribué au développement de conventions de partenariat pour des projets spécifiques ou réguliers.

Ainsi notre champ de compétences lié à la « Parentalité », d'abord circonscrit à une zone urbaine, s'est développé au fil du temps dans le département de l'Hérault dans le cadre d'un partenariat avec les services sociaux des collectivités, reconnaissant ainsi notre identité dans le domaine social.

Parmi les 10 politiques publiques nationales actuellement en vigueur, l'EPE 34, aux côtés des 38 autres EPE et actions labellisées intervenant dans 57 départements et 3 Territoires ultra-marins, s'affirme partie prenante des politiques d'éducation, de santé et familiales.

Les politiques familiales

Dans les politiques familiales actuelles, distinctes et complémentaires, les aides financières sont un premier levier. Les services aux familles sont le second levier d'action qui se compose de deux piliers : les modes d'accueil des jeunes enfants et le soutien à la parentalité. Soutenir la parentalité devient ainsi une politique publique à part entière.

Ensemble composite et complexe par les zones d'adhérences et d'intrications avec la protection de l'enfance et de la PMI, le soutien à la parentalité au sein de son noyau comporte plusieurs dispositifs mis en œuvre ces dernières années par les EPE dont l'EPE 34 (voir rapport d'activité 2022).

La charte nationale de soutien à la parentalité à laquelle la FNEPE a participé constitue un document de référence pour l'EPE. La FNEPE adhère à cette charte dans sa globalité en affirmant les principes de *non-standardisation d'« un socle de compétences » pour les professionnels et de non-lucrativité (cf article 8)*.

Dans son plan stratégique pour les années à venir, le réseau des EPE, nationalement et localement a pour ambition de :

1. « Concourir à une observation croisée des **évolutions familiales**, sociales, politiques, numériques, culturelles, environnementales impactant la parentalité et la capitaliser »
2. « Être acteur d'innovation pour l'accompagnement des parents et le développement des compétences des **éducateurs** » (FNEPE, 2022, page 9).

Une analyse des besoins actuels insuffisamment ou non pourvus proposée par la CNAF (COG 2023 - 2027) et d'autres instances publiques ARS et HCFEA (2024), nous amène à suggérer pour l'Hérault la mise en place d'actions ou de dispositifs prioritaires pour les années à venir, complémentaires de l'existant.

Familles

Familles monoparentales

- Elles représentent actuellement une famille sur quatre. Composées à plus de 80% de mères, elles sont particulièrement exposées à la précarité sur le plan financier et sur le plan parental aux violences de leurs enfants.

Les actions les concernant seront facilitées par un maillage avec le schéma départemental sur certains territoires où la présence de ces familles est importante (surtout sur le littoral).

Les types d'interventions s'effectueraient avec des parents monoparentaux, adossés aux consultations PMI ou aux LAEP et à domicile au plus près des contraintes de ces publics (horaires, distance...).

Ados, pré-ados et leur famille

- Ils sont une préoccupation majeure des autorités publiques pour les années à venir. La CNAF évalue que les parents de pré-adolescents /adolescents « *restent insuffisamment soutenus* » (COG, p. 30) et décide que « *l'accompagnement des parents notamment d'adolescents sera une priorité de la période conventionnelle (2022-2027)* ».

L'EPE 34 qui œuvre déjà dans ce domaine de l'adolescence, PAEJ, groupes de parole pour parents d'adolescents, soirées tchatches, pourrait amplifier ses actions dans les années à venir en collaboration avec ses partenaires actuels (MDA) et de nouveaux partenaires (Maison des LGBT+) et faire des propositions en ce sens aux partenaires publics.

Ces perspectives seront aussi une préoccupation du conseil scientifique de l'EPE 34 qui œuvre depuis 2023 sur la question de la souffrance des adolescents.

Educateurs

Sur décision de l'Éducation nationale, à la rentrée de septembre 2024 et dans le cadre de la programmation des compétences psycho sociales (CPS), des cours d'empathie vont être généralisés dans les écoles maternelles et élémentaires.

Des associations d'éducation populaire comme La Ligue de l'Enseignement proposent depuis 2022 des modules d'initiation aux CPS à l'ensemble de la communauté éducative y compris aux parents d'élèves. Nous suggérons que l'EPE 34, dans le cadre de son catalogue de formations, propose aux professionnels et aux parents des contenus leur permettant de mieux appréhender ces nouveautés dans l'apprentissage scolaire de leurs enfants.

Aujourd'hui, le partenariat de l'EPE 34 revêt différents aspects au travers des structures institutionnelles et du secteur associatif. Les uns concourant au financement des opérations, les autres servant de support aux problèmes traités.

Nous avons identifié actuellement deux types de conventions :

- Les conventions donnant lieu à des financements :

- Caisse d'Allocations Familiales
- Etat Justice, SPIP, Politique de la ville
- Département de l'Hérault
- Mutualité Sociale Agricole
- Région Occitanie
- Collectivités Territoriales, Communes, Agglomérations, Communauté de Communes
- Parentalité et Jeunesse

Ces conventions sont revues chaque année et sont susceptibles d'évolution en fonction des circonstances et des soutiens possibles des financeurs.

- D'autres conventions signées avec nos partenaires exemptes de financements.

6. Innovation - Jeunesse

L'aloparentalité

On constate de plus en plus dans le développement de l'enfant et son épanouissement le rôle essentiel que peuvent jouer les aloparents (grands-parents et autres parents, frères et sœurs aînés, voisins, ...). Comment prendre en compte ces acteurs qui participent au soutien parental directement ou indirectement ?

Ainsi, bien des études ont constaté que les parents qui seraient les plus bénéficiaires des soutiens proposés par nos services ne sont pas les demandeurs : *« les attitudes de repli, de défiance, de méfiance, de méconnaissance et de passivité rendent très délicats le contact et la participation des plus démunis »* (G. Neyrand, *Enfances et Psy*, 2015, p. 105-112). Et pour ces catégories de parents, en cas de difficultés, l'entourage amical et résidentiel est la première ressource mobilisée (Cordeaux, 2020, HAL/CNRS), avec des compétences très variables. Peut-on identifier ces acteurs ? Construire avec eux un partenariat ?

Nouveaux savoirs, nouvelles méthodes

Les recherches actuelles en sciences humaines nous engagent à une approche holistique de l'accompagnement où la perception de l'utilisateur comme entité individuelle, compréhensible

en dehors de son contexte, fait place à une vision d'une personne en interaction constante avec ses divers milieux. Supposer des rapports constitutionnels entre les caractéristiques de l'individu et celles de l'environnement (écosystème) exige une pensée robuste qui de simplifiant et disjonctive devient « complexe » (Morin, 1990) et ne peut être que pluridisciplinaire et multi référentielle.

Cette approche, proposée par notre fédération, implique une « *prédominance des approches systémiques* » (Orientations stratégiques FNEPE, 2022-2027), portées par des « *professionnels salariés et bénévoles pluridisciplinaires* » (idem).

Partant, quels profils de nouveaux salariés, autres que psychologues, doit-on aujourd'hui privilégier à l'embauche ?

Quelles méthodologies en lien avec une approche systémique peut-on initier dans l'accueil parental, autres que l'entretien clinique face à face, basée sur la parole et le transfert, héritage d'un format psychanalytique, prioritairement focalisé sur le sujet, son histoire, ses représentations conscientes et inconscientes, ses affects ?

L'autodétermination et les pairs-aidants

On constate dans le champ de l'intervention sociale une préoccupation grandissante de mettre au cœur de la démarche d'accompagnement la participation de la personne aux décisions qui la concernent (Lassaunière, 2019). Si le partenariat professionnel-parents tendant vers la codécision est une évidence pour l'EPE, et ce depuis sa création, il nécessite de prendre en compte de nouvelles représentations.

Ainsi le processus d'autodétermination (ARS Occitanie, 2023) souligne l'importance qui doit être accordée aux usagers du médico-social - en particulier les personnes présentant un handicap - dans leur capacité à faire des choix qui correspondent à leurs propres aspirations et à mettre en œuvre les stratégies pour les accomplir. Ce n'est donc pas la vulnérabilité de la personne qui va guider le professionnel dans son accompagnement mais une présomption capacitaire et une révélation de ses compétences.

Cette perspective est-elle présente dans nos pratiques où le professionnel deviendrait par sa posture « *un architecte qui assure une mission d'assistant à maître d'ouvrage* », ce dernier étant le demandeur bénéficiaire de nos actions (analogie proposée par l'ARS Occitanie) ?

Corollaire de cette reconnaissance de la « capacité » d'une personne, le statut de pair-aidant bénéficiaire qui utilise son expérience pour informer, inspirer et soutenir d'autres usagers confrontés aux mêmes difficultés que lui. L'EPE a toujours prôné la mutualisation des parents et les cafés des parents en sont la concrétisation exemplaire. Mais ici, de par son savoir expérientiel, le pair-aidant, en collaboration avec les professionnels, est invité à participer à l'accompagnement, en tant que salarié ou bénévole.

Si le pair-aidant est en particulier présent en santé mentale et se retrouve dans d'autres secteurs de la santé (médiateur de santé-pair) ou de la vulnérabilité, il est envisagé maintenant dans l'accompagnement des familles (CNAF, COG 2023-2027).

Peut-on proposer à l'EPE 34 dans l'accompagnement parental la présence de pairs-aidants aux côtés des professionnels dans les « Points Écoute » ? A quelles conditions ?

Ne doit-on pas envisager d'encourager certains usagers à participer en tant que tels aux formations dispensées par l'EPE 34 aux professionnels ?

7. Les 4 axes stratégiques du projet

Notre plan d'action comporte 4 axes de travail qu'il convient de détailler et de mettre en application :

1. Améliorer la visibilité financière de l'association :
 - Réunion annuelle lors d'une conférence des financeurs ;
 - Réunion annuelle avec chacun des financeurs ;
 - Organiser, construire et négocier des contrats de financement pluri-annuels.
2. Renforcer et diversifier la communication :
 - Réaffirmer nos valeurs, nos compétences ;
 - Informer sur nos actions en mettant en évidence leur caractère innovant et original ;
 - Se rapprocher de la FNEPE spécifiquement sur ce volet.
3. Développer des réponses adaptées aux évolutions actuelles :
 - Par l'analyse des besoins des parents et des partenaires : Prendre appui sur les notions d'alloparents, de parents usagers et de pairs-aidant pour construire de nouvelles actions innovantes (cf COG CNAF 2023-2027), travailler sur les enjeux parentalité/précarité/pauvreté/handicap ;
 - Construire de nouveaux partenariats avec les EPE proches géographiquement par exemple ;
 - Développer des actions de formation tenant compte de ces analyses (CPS...) ;
 - Développer et diversifier des actions consistant à « aller vers » les parents : consultations à domicile, présence aux événements, où sont présents les parents (fêtes d'école, sorties de crèches...).
4. Préserver et renforcer la dynamique associative en anticipant les besoins de renouvellement des personnes, en diversifiant leurs profils autant du côté de la gouvernance, des bénévoles que du côté des salariés et des usagers ;
 - Développer la formation en direction des parents (CPS, parents d'élèves, formation à l'animation café des parents...) ;
 - Développer des actions innovantes d'« aller-vers » grâce aux réflexions du groupe OSONS, à la dynamique de notre recherche de locaux ;
 - Se rapprocher des associations de parents d'élèves ;
 - Organiser une campagne lors des journées réseau afin de se rapprocher de partenaires susceptibles de rejoindre la gouvernance
 - Faciliter les adhésions.

Chaque axe disposera d'un référent administrateur.

8. Conclusions : une vision du présent

Le précédent projet associatif de l'EPE 34 date de 2013. L'association a beaucoup changé : sa taille, son secteur d'intervention, sa diversité d'activités et le monde dans lequel elle agit.

L'absence d'engagement à long terme des politiques locales ou nationales, la multiplication et la complexification des procédures administratives, les discours parfois officiels sur la défaillance des parents ou sur l'incompétence des jeunes et des femmes, l'appel à l'initiative marchande pour répondre aux besoins des parents en leur proposant d'acheter les bons conseils, la confusion des publics entretenue par un déferlement d'informations en tous sens et par toute voie rendant de plus en plus difficile l'engagement citoyen, constituent des menaces réelles pour nos valeurs et notre action.

L'observation des évolutions du secteur de la santé publique menée depuis des années dans l'esprit d'une économie essentiellement exigeante d'une rentabilité nous fait craindre pour l'avenir de notre secteur.

L'équipe de l'EPE 34 toute mobilisée, autant les salariés que les bénévoles, ressent précisément ces menaces. Sans doute, celles-ci accumulées nous ont conduits à écrire ce projet associatif pour accompagner ce qui ressemble à un « virage » : la nécessité de s'adapter, d'être encore au plus près des parents là où ils sont et quand ils y sont, l'importance de se rapprocher de ceux et celles qui portent les mêmes convictions qu'ils soient usagers de nos services, partenaires associatifs, institutionnels ou acteurs politiques. Nous sommes suffisamment nombreux et convaincus pour construire ensemble tout ce que ce projet propose.

9. Annexes

Plan d'action 2024 - 2029

Axe 1 : Améliorer la visibilité financière de l'association

Échapper à l'incertitude des engagements des financeurs dans la durée, renforcer les liens partenariaux avec les financeurs.

Action	Pilote Acteurs	Échéancier	Modalités	Evaluation	Observation
Conférence des financeurs	Trésorier Direction, RAF, CDS*		Réunion 1 fois / an en juin	Réalisation et analyse	Veiller à la régularité de la tenue de cette instance
Rencontres ciblées des partenaires financiers	Direction, RAF, CDS, Trésorier	En continu	Réunion 1 fois par an au minimum Toutes modalités de rencontre (individuelle, à distance, à l'occasion d'un événement ...)	Calendrier des réalisations et analyse	Négocier des modalités de financement pluri-annuelles
Développer des modalités de suivi comptable partagé Développer l'autonomie des CDS pour la gestion de leur service	Trésorier Direction CDS RAF	Fin 2025 trésorier Fin 2026 CDS	Outil type tableau de bord	Tableau de suivi mensuel	Appui possible par le cabinet comptable

*CDS : Chefs et cheffes de service RAF : responsable administrative et financière

Axe 2 : Renforcer et diversifier la communication

Réaffirmer nos valeurs, nos compétences, nos actions et mettre en évidence nos spécificités.

Action	Pilote Acteurs	Échéancier	Modalités	Evaluation	Observation
Analyse de l'existant (besoins/ressources)	Direction Chargé de Communication CA*	Fin 1 ^{er} trimestre 2025	Mise en place groupe de travail	Communication de l'analyse au CA	Vers le public et les institutions
Plan de Communication	Groupe Communication	Bilan d'étape post AG	Chargé de communication Elaboration du plan et restitution	Validation CA de septembre 2025	Vers le public et les institutions
Mise en œuvre	Groupe Communication	2025-2029	CA de Septembre	2029 CA	Vers le public et les institutions

*CA : Conseil d'Administration

Axe 3 : Développer des réponses adaptées aux évolutions actuelles

Faire en sorte que nos actions répondent aux besoins actuels en développant nos capacités d'innovations

Action	Pilote Acteurs	Échéancier	Modalités	Evaluation	Observation
Analyser les nouveaux besoins des parents et les attentes des partenaires	CA Direction CDS	AG 2025 En continu	Réaliser un diagnostic avec les ressources internes ou externes (FNEPE, URIOPSS...)	Diagnostic réalisé	

Construire de nouvelles actions					Prendre appui sur : - Les notions d'alloparents, de parents usagers et de pairs-aidants, - La COG de la Cnaf <u>Innover :</u> - Travailler les enjeux parentalité/précarités, parentalité/handicap. - Approcher les familles monoparentales, les familles d'adolescents ainsi que les adolescents eux-mêmes. S'ouvrir à de nouveaux partenariats (EPE proches...)
Formations en direction : - Des parents - Parents d'élèves	Direction / responsable formation	Sur 5 ans	Catalogue de formation Café des parents Ateliers	Nb de formations réalisées Nb participants	
Développer des actions « d'aller vers »	CA/ Direction	Sur 5 ans	- OSONS* - Recherche de lieux au plus près des publics, y compris au domicile, horaires en soirées, permanences sans rdv, permanences itinérantes	- Réflexions salariés/CA - Actions issues des réflexions menées	

*OSONS : Observatoire de Suivi d'une Organisation Nouvelle et Singulière

Axe 4 : Préserver la dynamique associative en anticipant les besoins de renouvellement des personnes et en diversifiant leurs profils (CA et direction et salariés)

Faire face aux enjeux de renouvellement des personnes et à la transmission des compétences. Promouvoir le pouvoir d'agir des usagers de l'association

Action	Pilote Acteurs	Echéancier	Modalités	Evaluation	Observation
Se rapprocher des associations de parents d'élèves	CA/Direction Et équipes	Sur 5 ans	RDV, réunions	Nb de nouveaux administrateurs et/ou adhérents	
Se rapprocher de Parentalité 34	CA/Direction Et équipes	Sur 5 ans	Participer aux réunions de secteurs		
Recrutement s diversifiés	CA/Direction	Sur 5 ans	Dans la procédure de recrutement	Nb de nouveaux profils recrutés	



MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

Liberté
Égalité
Fraternité



Direction générale
de la cohésion sociale

CHARTE NATIONALE DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

8 grands principes pour accompagner les parents

1. > Reconnaître et valoriser prioritairement les rôles, le projet et les compétences des parents

: les interventions s'appuient sur les ressources et capacités des parents. Elles se construisent avec eux. Elles nécessitent bienveillance et écoute, sans jugement, préjugé, injonction, ni obligation. Elles encouragent l'entraide entre pairs.

2. > S'adresser à toutes les familles quels que soient la situation familiale, le milieu social, l'environnement, le lieu de résidence, la présence d'un handicap ou les références culturelles: les interventions de soutien à la parentalité doivent être accessibles à toutes les familles, sur tout le territoire, dans une perspective universaliste, tout en prenant en compte la singularité de chaque parent.

3. > Accompagner les parents en intégrant dans cette démarche toutes les dimensions et l'ensemble du contexte de la vie familiale, pour le bien-être de l'enfant et des parents eux-mêmes, et quel que soit l'âge de l'enfant.

4. > Proposer un accompagnement et un soutien dès avant l'arrivée de l'enfant et jusqu'à son entrée dans la vie adulte : agir tôt permet de prévenir, anticiper et mieux repérer les situations de vulnérabilités ou les difficultés.

5. > Respecter les principes d'égalité entre les femmes et les hommes dans la parentalité et au sein de la sphère familiale : les actions de soutien à la parentalité et l'accompagnement des parents veillent à ne pas véhiculer de stéréotypes sur les relations entre parents ou entre les enfants.

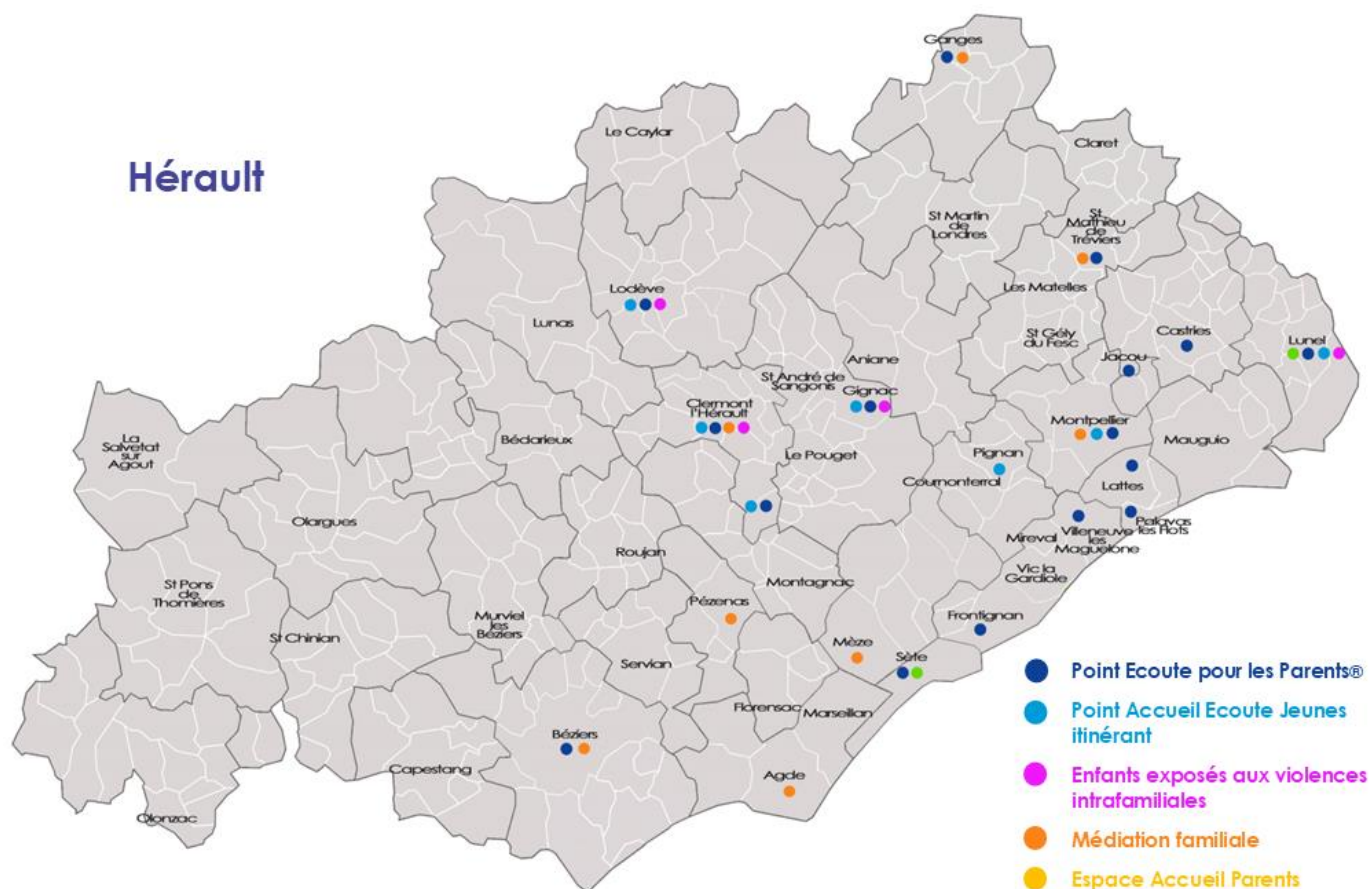
6. > Quelles que soient les configurations familiales, permettre à chaque parent d'occuper, dans la mesure du possible, sa place dans le développement de l'enfant. En outre, et parce que les parents ne sont pas les seuls impliqués dans le quotidien des soins et de l'éducation des enfants, d'autres personnes ressources dans l'environnement familial peuvent être concernées par les actions de soutien à la parentalité: grands-parents, beaux-parents, familles recomposées...

7. > Proposer des interventions diverses (collectives ou individuelles, dans des lieux dédiés, itinérants ou au domicile...) accessibles à toutes les familles sur l'ensemble du territoire et respectueuses des principes de neutralité politique, philosophique, et confessionnelle : les services, ressources et modes d'action variés mis à disposition des familles sont tous légitimes dès lors qu'ils répondent à un besoin identifié et qu'ils explicitent les approches et objectifs qui les sous-tendent. Ils s'inscrivent dans une démarche d'évaluation pensée en amont et qui intègre la temporalité nécessaire à l'établissement d'un lien de confiance. Les parents y sont associés comme ils le sont à la définition des actions.

8. > Garantir aux personnes qui recourent à une action de soutien à la parentalité **que les bénévoles ou professionnels qui interviennent dans ce cadre: ont une compétence ou bénéficient d'une formation dans ce domaine; et disposent de temps de partage d'expérience et d'analyse des pratiques.**

Cette charte établit les principes applicables aux actions de soutien à la parentalité en application de l'article L. 214-1-2 du code de l'action sociale et des familles.

Carte départementale de nos interventions



Lexique des acronymes utilisés

FNEPE.....	Fédération nationale des écoles des parents et des éducateurs
INSEE.....	Institut national de la statistique et des études économiques
REAPP.....	Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents
CNAF.....	Caisse nationale des allocations familiales
COG.....	Convention d'objectifs et de gestion
OSONS.....	Observatoire de suivi pour une organisation nouvelle et singulière
CNRS.....	Centre national de la recherche scientifique
ARS.....	Agence régionale de santé
CPS.....	Compétences psycho-sociales
HCFEA.....	Haut conseil de la famille de l'enfance et de l'âge
PMI.....	Protection maternelle infantile

Montpellier, le 7 novembre 2024